

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 5

*Objet : Marché
assurances 2025-2028*

*Date de convocation :
12 septembre 2024*

*Date d'affichage :
12 septembre 2024*

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
17

Nombre de votants :
19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 17 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE.
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, Mme Flavie TAVERA, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Marie-Laurence PRAISSAC

Monsieur le Maire indique que le marché des assurances de la commune arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Pour ce faire, une consultation a été effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire.

Monsieur le Maire informe du déroulé de la procédure et indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 septembre 2024 et a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : formule de base pour un montant de 18 047,57 € TTC à la SMACL,
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : formule de base et la PSE n°1 " pour un montant de 7 275,74 € TTC et la PSE 1 (Risque environnementaux) pour un montant de 544,99 € TTC à la SMACL, soit un total de 7 820,73 €/TTC,
- lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes : formule de base pour un montant de 9 479,04 € TTC à SMACL,
- lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité : formule de base pour un montant de 748,44€/TTC à 2C Courtage / CFDP,

- lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : formule de base pour un montant de 1 390,20 € TTC à la SMACL,
- lot 6 : assurance des prestations statutaires Contrat en solution de base – hors charges patronales Montant : 6,71% de la masse salariale - prime annuelle sans les charges patronales 40 260 € TTC à WTW Générali

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés tels qu'énoncés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE d'attribuer les marchés des contrats d'assurance conformément à la décision de la Commission d'Appel d'offres.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

- ADOPTÉE -

Le Maire,

Thierry DELBREIL



La secrétaire de séance

Marie-Laurence Praissac